

1 Un contexte favorable à la décolonisation

a. « Nous n'avons pas oublié que nous fûmes la première colonie à arracher l'indépendance. Notre conviction est que la transition du statut colonial à l'autonomie [l'indépendance] doit être menée à une complète réalisation. »

J.-F. Dulles, secrétaire d'État des États-Unis,
18 novembre 1953.

b. « L'URSS est le seul vrai défenseur de la liberté et de l'indépendance de toutes les nations, un adversaire de l'exploitation coloniale sous toutes ses formes. »

A. Jdanov, Rapport sur la situation internationale, septembre 1947.

c. « Les États membres de l'Organisation doivent reconnaître et favoriser la réalisation du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, compte tenu des principes de la Charte de l'ONU et de la volonté exprimée des populations intéressées. La volonté des populations intéressées sera connue par voie de référendum ou autre moyen démocratique. »

Résolution de l'ONU, 16 décembre 1952.